



Procès-verbal

Date :

20 juin 2014

Destinataires :

Participants à la Table ronde, y compris leurs remplaçants, et autres participants conformément à la liste ci-après

Référence / N° du dossier : COO.2180.109.7.127590 / 922/2013/01185

Procès-verbal de la 5^e Table ronde du 6 juin 2014

Présidence : Luzius Mader Délégué aux victimes de mesures de coercition aux fins d'assistance (MCFA)
Office fédéral de la justice

Participants avec droit de vote :

Ursula Biondi	Représentante des personnes placées par décision administrative
Wolfgang Bürgstein	Conférence des évêques suisses
Daniel Cevey	Victime
Jean-Louis Claude	Victime
Felix Frey	Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)
Kurt Gradolf	Représentant des stérilisés de force
Claudia Grob	Fondation officielle de la jeunesse
Margrith Hanselmann	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
Lisa Hilafu	Représentante des personnes adoptées de force
Thomas Huonker	Représentant des personnes placées
Andreas Jost	Victime
Andrea Keller	Integras, Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée
Peter Kopp	Union suisse des paysans (USP)
David Oberholzer	CURAVIVA

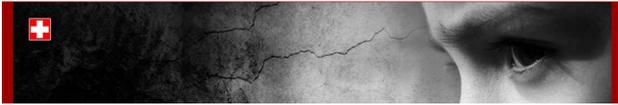
		Association des homes et institutions sociales suisses
	Sybille Oetliker	Union des villes suisses
	Claudia Scheidegger	Victime
	René Schüpbach	Victime
	Uschi Waser	Représentante des Yéniches
	Diana Wider	Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)
	Maria-Luisa Zürcher	Association des communes suisses
	Walter Zwahlen	Représentant des enfants placés de force
Participants sans droit de vote :	Elsbeth Aeschlimann	Centre de consultation pour l'aide aux victimes Zurich
	Beat Gnädinger	Conférence des directeurs d'archives suisses (CDA)
	Sabine Jenzer	Représentante des historiens
	Elisabeth Keller	Commission fédérale pour les questions féminines
	Ursula Schneider Schüttel	Groupe parlementaire pour les victimes de MCFA
	Loretta Seglias	Représentante des historiens
	Annegret Wigger	Représentante des sciences sociales
Invités :	Reto Brand	Office fédéral de la justice
	Ina Hasenöhrli	Titulaire d'une maturité
	Marco Ronzani	Coach du Forum des victimes
	Nina Schneider	Office fédéral de la justice
	Iris Widmer	Office fédéral de la justice
	Sara Zimmermann	Archives du canton de Zürich
Procès-verbal :	Rahel Müller	Office fédéral de la justice
Excusés :	Mirjam Aebischer	Integras, Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée
	Pierre Avanzino	Représentant des historiens
	Olivier Baud	Fondation officielle de la Jeunesse
	Jacqueline Fehr	Groupe parlementaire pour les victimes de MCFA
	Simon Hofstetter	Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)

Martin Lengwiler

Fritz Schober

Représentant des historiens

Union suisse des paysans (USP)



1 Début de la séance : 9 h 50

2 **1. Paroles de bienvenue et communications**

3 Le président ouvre la séance et remercie les Archives de l'Etat de Zurich pour leur hospitali-
4 té. Le but et les priorités de la réunion sont de discuter des questions matérielles de l'avant-
5 projet de rapport final.

6 Le président communique les noms des personnes excusées et de leur remplaçant. Il signa-
7 le en particulier que Mme Oetliker représentera aujourd'hui l'Union des villes suisses à la TR
8 pour la dernière fois. Il la remercie pour le travail fourni et souligne l'importance de
9 l'engagement des villes.

10 Il souhaite la bienvenue à une invitée spéciale, Mme Hasenöhr, qui a versé le prix de 1000
11 francs qu'elle a remporté pour son travail de maturité « Unfreiwillige Anstaltsversorgungen in
12 der Schweiz » au fonds d'aide immédiate. Le président la remercie au nom de la TR pour
13 son geste généreux.

14 **2. Approbation du procès-verbal de la 4^e Table ronde**

15 Le procès-verbal est approuvé. Le président remercie son auteur.

16 **3. Informations**

17 **3.1 Entrée en vigueur de la loi sur la réhabilitation des personnes placées par déci-
18 sion administrative**

19 Le président informe que le Conseil fédéral a fixé le 21 mai 2014 la date de l'entrée en vi-
20 gueur de la loi sur la réhabilitation au 1^{er} août 2014. La commission d'experts indépendants
21 sera instituée dans le courant de l'automne afin de pouvoir entamer ses travaux début 2015.

22 **3.2 Aide immédiate : stade actuel et perspectives**

23 Selon les renseignements dont dispose le délégué, tous les cantons ont pris leur décision,
24 sauf 4. Le canton de Vaud alimentera un fonds séparé, mais il prévoit d'y verser un montant
25 correspondant aux recommandations de la CDAS. Le président signale aussi les versements
26 effectués par différents tiers (par ex. le prieuré de Fischingen, les représentants de l'industrie
27 pharmaceutique, quelques villes). Environ 2 millions de francs ont déjà été récoltés et plus
28 de 100 requêtes ont été déposées.

29 Le président renvoie à la 4^e réunion de la TR, durant laquelle des informations ont été four-
30 nies sur le comité chargé d'évaluer les requêtes et les critères à prendre en compte pour sa
31 composition. Le comité a pu être instauré dans l'intervalle. Il est composé de deux victimes,
32 Mme Scheidegger et M. Allemann, de Mme Zürcher, de l'Association des communes suis-
33 ses, qui possède une grande expérience dans le domaine de l'aide sociale et du droit des
34 assurances sociales, de Mme Bernard, qui dirige le point de contact du canton de Fribourg,
35 et du délégué aux victimes de coercition, qui en assurera la conduite. Le comité entamera
36 ses travaux dans les jours qui suivent.

1 M. Zwahlen annonce que le formulaire de requête a suscité un véritable tollé au sein de son
2 association. Il contient des questions qui portent atteinte à la protection des données ou vi-
3 sent des informations inutiles, pour ne citer que quelques points. Il demande que le formulai-
4 re soit retravaillé. La conseillère nationale Schneider Schüttel confirme qu'elle a reçu le mê-
5 me feedback. Il faut simplifier le formulaire ou du moins ne pas examiner la requête d'un
6 point de vue formaliste. M. Claude se rallie à cette demande.

7 Mme Hanselmann informe que les points de contact sont disposés à aider les intéressés à
8 remplir le formulaire. Mme Hilafu indique qu'il n'est pas satisfaisant que les points de contact
9 se contentent d'envoyer les requêtes aux intéressés par la poste. Mme Biondi signale les
10 feedbacks positifs qu'elle a reçus des victimes au sujet de certains points de contact, qui
11 proposent aussi des visites à domicile. Le président souligne que cette prestation devrait être
12 offerte par tous les points de contact. Dorénavant, lorsque des personnes concernées
13 s'adresseront au secrétariat du délégué aux victimes de MCFA, on leur signalera qu'elles
14 peuvent demander à ce que le point de contact les appelle.

15 Interrogé sur la question, le président informe que l'OFJ garantit que seules les personnes
16 traitant les requêtes peuvent les consulter. Il assure aussi que les requêtes sont conservées
17 de manière sûre. Il ne voit pas quelles dispositions sur la protection des données seraient
18 violées. Il reconnaît que le formulaire est long. Cela s'explique par les différents intérêts qui
19 ont dû être pris en compte. Mais le formulaire signale quelles données sont obligatoires ou
20 facultatives. Lorsque des données facultatives ou non impératives manquent, aucune re-
21 cherche complémentaire n'est faite pour les obtenir. Il affirme qu'aucun examen formaliste
22 ne sera fait. Il faut toutefois un minimum d'indications pour pouvoir assurer qu'un requérant
23 remplit bien les conditions d'une aide immédiate.

24 Le président annonce que le comité examinera la question d'adapter le formulaire si la chose
25 s'avère nécessaire. Les critiques peuvent être adressées par écrit au comité.

26 Les participants discutent de la question de la collaboration entre l'OFJ, la Chaîne du bon-
27 heur et les points de contact dans le domaine de l'aide immédiate. Le président informe que
28 seule la partie A du formulaire est transmise à la Chaîne du bonheur avec la décision du
29 comité. La Chaîne du bonheur n'a aucune relation avec les points de contact. Son rôle se
30 limite au versement des montants et à l'exécution d'éventuels contrôles aléatoires. Dans les
31 cas-limites, il va de soi qu'un examen approfondi est exécuté, prise de contact comprise. Le
32 président en appelle aux participants à la TR pour qu'ils informent les intéressés et essaient
33 de leur faire comprendre ces circonstances. Il faut recommander aux personnes concernées
34 de téléphoner aux points de contact.

35 Les participants discutent de la solution spéciale retenue par le canton de Vaud. Les requê-
36 tes adressées à l'OFJ par des victimes vaudoises sont réexpédiées au canton. Les requêtes
37 en provenance des cantons de Genève et Neuchâtel sont réceptionnées, même si ces deux
38 cantons n'ont pas encore participé financièrement au fonds d'aide immédiate. En ce qui
39 concerne la date butoir du 30 juin 2015 fixée pour l'aide immédiate, le président note qu'elle
40 est calculée avec largesse si les fonds suffisent.

41 M. Jost signale qu'il n'est pas du tout d'accord avec la composition du comité. Il souhaite que
42 les participants votent sur le fait que ces décisions doivent être prises selon le principe de la
43 parité. Les personnes concernées doivent avoir le même poids que les autres parties. Le
44 président lui rappelle que la composition du comité est équilibrée (victimes, personnes non
45 concernées, savoir-faire, régions linguistiques, sexes). Le comité est dirigé par lui parce qu'il
46 est responsable au final du versement de l'argent. Les critères de composition ont été com-
47 muniés et appliqués. M. Jost insiste qu'il attend que les victimes soient davantage asso-
48 ciées. Le président répond que la composition des comités futurs pourra être discutée.

1 Mme Hilafu souhaite que les feuilles d'avis des paroisses et des communes informent mieux.
2 M. Bürgstein indique que l'Eglise catholique a discuté de recommandations. M. Frey complè-
3 te que l'Eglise réformée a procédé à une information. Mme Keller ajoute qu'elle va faire en
4 sorte que les partenaires sociaux représentés à la Commission fédérale pour les questions
5 féminines et les organisations féminines reçoivent des informations au sujet de l'aide immé-
6 diate. Mme Zürcher signale que le numéro d'avril de la revue « Commune suisse » contient
7 aussi une information. Elle confirme qu'il faut un certain temps avant que tous les services
8 soient informés. Mme Oetliker indique que l'Union des villes suisses a envoyé une lettre et
9 organisé une séance d'information. Cette lettre est publiée sur le site du délégué aux victi-
10 mes de MCFA. Mme Biondi remercie l'Union des villes suisses de lui avoir donné la possibili-
11 té de prendre la parole lors de cette séance en tant que victime. Elle souhaiterait que pareil-
12 les manifestations soient aussi possibles dans les cantons et que les exposés soient publiés
13 sur le site internet.

14 Le président remercie les participants pour ces informations et souligne l'importance du rôle
15 de multiplicateur des membres de la TR.

16 M. Claude estime que les églises participent trop peu aux travaux de la TR, il demande un
17 comportement plus actif. Il faut notamment que l'Eglise catholique s'active en Suisse roman-
18 de. Le président incite la TR à ne pas mettre certains membres au pilori. Il propose à MM.
19 Claude et Cevey de tirer les problèmes au clair avec l'évêque de Fribourg, par l'intermédiaire
20 de M. Bürgstein.

21 Mme Biondi souhaite savoir si les noms des protagonistes de l'époque sont communiqués.
22 M. Gnädinger évoque les différents cas. Il s'agit peut-être ici d'élaborer une pratique. Mme
23 Hilafu insiste qu'il faut donner un visage et un nom aux acteurs de l'époque. Le président
24 prend note de ces préoccupations et indique qu'il faudra voir comment mieux les exprimer
25 dans le rapport.

26 Mme Biondi ajoute qu'elle regrette que le rapport ne mentionne pas la catastrophe des tests
27 pharmaceutiques. Cette discussion-là doit également être menée. Le président propose
28 d'évoquer le sujet dans le rapport et d'en discuter plus en profondeur dans le cadre de
29 l'étude scientifique.

30 M. Schüpbach propose que les parlementaires bénéficient d'informations approfondies. Le
31 président explique que si les travaux de la TR débouchent sur un projet soumis au Parle-
32 ment, le sujet sera discuté dans cette enceinte. Il faut pour cela que tout le monde collabore
33 de manière constructive. Dans le cas contraire, le Parlement se penchera peut-être sur le
34 sujet à la suite de l'initiative populaire.

35 **3.3 Réunion des points de contact du 3 juin 2014**

36 Mme Hanselmann informe les participants sur la réunion des points de contact du 3 juin
37 2014. Le président a pu répondre à de nombreuses questions sur l'aide immédiate. 600 per-
38 sonnes ont à ce jour consulté les points de contact. 115 ont demandé de l'aide pour remplir
39 le formulaire de requête. Mme Aeschlimann ajoute que les points de contact sont très inté-
40 ressés à des séances d'échange. Elle prie les représentants des organisations de convier
41 les personnes concernées à demander de l'aide pour remplir le formulaire. Elle indique que
42 les formulaires envoyés étaient accompagnés d'une lettre informant qu'un soutien pouvait
43 être fourni.

44 La TR discute de la question de l'assistance juridique des victimes, et plus précisément d'un
45 cas où une victime a été adressée à un juriste qui a estimé que sa requête était prescrite. Le
46 président explique que la question de la prescription est controversée dans la doctrine. M.
47 Huonker propose qu'un processus pilote soit mené dont le coût ne soit pas imputé aux victi-
48 mes. Le président affirme qu'il n'a rien contre un processus pilote. Il met toutefois en garde

1 contre les faux espoirs. Sa préoccupation centrale est que les attentes des personnes
2 concernées soient satisfaites.

3 **3.4 Feedback sur les recommandations conc. l'archivage et la consultation des dos-** 4 **siers**

5 Mme Zimmermann informe les participants sur l'enquête mise sur pied pour le canton de
6 Zurich afin de recenser le nombre des personnes concernées. Elle précise qu'il n'est pas
7 possible de chiffrer toutes les mesures de coercition à des fins d'assistance sans dépenser
8 trop d'argent. Interrogée par M. Huonker, elle indique qu'on a pris en compte la seconde
9 moitié du XX^e siècle. Le président complète en disant que l'enquête évoquée est un travail
10 préparatoire de l'étude scientifique. Il s'agit d'une base extraordinairement précieuse. M.
11 Gnädinger confirme qu'il s'agit d'un travail de recherche et non d'un véritable travail
12 d'archive. Mme Hilafu indique que, pour les adoptions de force, on ne trouve pas l'élément
13 de la coercition dans les dossiers. Les déclarations des victimes sont nécessaires. Il faut
14 donc s'atteler aux travaux dès que possible. M. Zwahlen renvoie à l'étude pilote commandée
15 par l'association Netzwerk Verdingt. Le rapport sera livré en septembre. Là aussi, l'objectif
16 est de réaliser une étude scientifique. Mme Hilafu rend attentif au fait que les dossiers
17 d'adoption vieux de plus de 50 ans ont été détruits. M. Gnädinger ajoute que ce n'est pas le
18 cas de toutes les archives.

19 **3.5 Initiative populaire**

20 La conseillère nationale Schneider Schüttel, membre du comité d'initiative, informe les parti-
21 cipants que 45 000 signatures ont déjà pu être récoltées, ce qui est un très bon résultat.
22 D'autres opérations de récolte de signatures auront lieu ces jours prochains à l'approche de
23 la marche du 12 juin 2014. M. Huonker ajoute que les gens signent volontiers. Il est rare
24 d'entendre que la somme serait trop élevée. Il faut expliciter au public le rapport entre aide
25 immédiate et initiative. M. Zwahlen confirme la bonne volonté de la population. Le soutien y
26 est très important. Le président conclut que le rapport éclaire lui aussi la relation existant
27 entre l'initiative populaire et les travaux de la TR.

28 **3.6 Contacts divers du délégué**

29 Le président renvoie à ce qui a été dit et informe des entretiens prévus. La question se pose
30 de savoir si les personnes concernées pourraient participer à la séance du comité de l'Union
31 suisse des paysans. M. Kopp va examiner la chose.

32 **4. Rapport de l'ISDC**

33 M. Brand informe que M. Heckendorn a eu un empêchement. Il est disposé à répondre à
34 d'éventuelles questions. Le rapport n'existe pour l'instant qu'en allemand. La version fran-
35 çaise suivra dès que possible. Le président ajoute que ce document représente une base
36 importante pour les prochains travaux.

37 Mme Hilafu regrette que le sujet des adoptions ne soit développé que pour l'Australie.
38 M. Bürgstein demande quelle technique il conviendrait d'adopter en matière de reconnais-
39 sance financière, car le rapport ne l'a pas éclairé sur ce point. Le président explique que le
40 rapport présente différents modèles. Mme Wigger trouve qu'il manque une véritable compa-
41 raison / analyse des résultats. Le président rappelle que le rapport ne visait pas à proposer
42 des recommandations. M. Zwahlen trouve que le rapport est une base solide. Il évoque le
43 travail de compilation réalisé par M. Huonker dans lequel certains nouveaux éléments ont
44 été intégrés. Ces nouveaux chiffres pourraient être livrés. M. Huonker souligne l'importance,
45 du point de vue politique, de savoir où la Suisse se situe en comparaison internationale. Le
46 rapport devrait être largement distribué, également dans les églises. Mme Seglias demande

1 s'il est prévu d'en réaliser une version abrégée. M. Brand répond que non, mais prend note
2 de l'idée. M. Huonker recommande de mentionner clairement le rapport dans le communiqué
3 du jour. Le président y est favorable. Mme Hilafu demande s'il serait possible de compléter le
4 rapport. Le président n'exclut pas la mise au point d'une version complétée si de nouveaux
5 éléments devaient être fournis. Les nouveaux éléments pourraient aussi être rendus acces-
6 sibles sous forme de rapport. Le président encourage les participants à faire part de toute
7 nouvelle information dont ils disposeraient.

8 **5. Discussion sur l'avant-projet du rapport final**

9 Le président remercie les participants pour le travail fourni et les propositions de modification
10 du texte du rapport. La conseillère nationale Schneider Schüttel soutient les propositions de
11 modification de M. Huonker. Le Délégué encourage à limiter la discussion aux aspects maté-
12 riels du rapport. M. Huonker propose que la mise au point rédactionnelle soit assurée par un
13 petit groupe de 3 à 5 personnes et demande qui serait intéressé à y participer. Le président
14 rappelle que la discussion d'aujourd'hui porte sur les aspects matériels et que les remarques
15 concernant la rédaction peuvent être déposées (par écrit) jusqu'au *jeudi 12 juin*.

16 Pour tenir compte de la proposition Jost, le président suggère que les victimes désignent
17 deux représentants qui prendront part au groupe de rédaction. M. Jost informe que Mme
18 Keller participera avec M. Huonker au groupe de rédaction.

19 Remarques générales :

20 Le président explique que la partie C3 est une énumération non exhaustive visant à prouver
21 que les travaux se déroulent bien. Il n'est pas possible de traiter l'ensemble du sujet dans
22 cette partie. Il rappelle que les propositions de mesures doivent constituer le cœur du rapport
23 et que ce dernier doit permettre de convaincre le Conseil fédéral d'élaborer un projet à sou-
24 mettre en consultation, faute de quoi, les efforts de la TR n'auront servi à rien. Dans certains
25 cas, on pourrait envisager d'utiliser, dans le rapport, l'expression « une majorité propose ».

26 Les participants à la TR remercient les personnes qui contribuent à l'élaboration du rapport.
27 Plusieurs envisagent de soumettre de nouvelles contributions par écrit.

28 Les participants ont évoqué, constaté ou critiqué les points suivants :

- 29 – équilibre entre les différentes parties de l'avant-projet (disproportions) ;
- 30 – incidences de l'attribution d'une tâche à un homme ou à une femme ;
- 31 – formulations problématiques (par ex. certaines victimes sont parvenues à en tirer une
32 expérience utile) ;
- 33 – mention explicite des abus sexuels (absente ou insuffisante) ;
- 34 – importance de se concentrer sur certaines mesures en particulier ;
- 35 – pondération entre les parties « mesures déjà réalisées » et « mesures proposées » (y
36 compris motivation de la nécessité de formuler des propositions de mesures) ; éven-
37 tuellement nouvelle structure ;
- 38 – C.1, par. 2 : Mme Biondi et M. Bürgstein indiquent qu'il conviendrait de mentionner
39 aussi, respectivement, l'engagement de Mme Koller et certains travaux déjà publiés,
40 comme celui réalisé par le prieuré de Fischingen ;
- 41 – précision de certaines notions (par ex. foyer vs établissement) ;
- 42 – terminologie : excuses au nom de la Confédération;
- 43 – Complément au point F ;

1 Mme Grob propose de vérifier, avec MM. Cevey et Claude, la justesse des termes employés
2 en français. Sa proposition est acceptée.

3 Témoignages : le président évoque le document distribué. L'idée est de demander à cer-
4 taines personnes de raconter leur parcours sur une demi-page (éventuellement ¾ d'une
5 page). Mme Hilafu indique qu'il ne faut pas réduire cette partie aux personnes adoptées de
6 force, mais bien parler de toutes les personnes touchées par les adoptions. Elle demande
7 que des personnes de la deuxième génération, ainsi qu'une victime qui a dû subir des tests
8 psychologiques, soient également prises en compte. Le président invite Mme Hilafu à sou-
9 mettre ses propositions au secrétariat. M. Zwahlen explique que la longueur prescrite, soit
10 environ une demi-page, est problématique. Le président en a conscience et fait allusion à
11 des témoignages existants de longueur similaire. M. Oberholzer propose de publier des
12 textes plus longs sur le site du délégué. Le président approuve l'idée et ajoute que ces textes
13 pourraient être aussi publiés sur les sites des organisations représentées à la TR.

14 Discussion sur la partie D :

- 15 – **1.3.1** : La TR examine la proposition de l'association RAVIA de poser une plaque
16 commémorative au château de Hindelbank. La discussion porte également sur la
17 formulation des expressions « lieux importants pour les différents groupes de vic-
18 times » et « lieux d'importance particulière ». On renonce à préciser, à chaque fois,
19 ici comme pour les autres mesures, que les victimes doivent participer à leur concrétisation.
20 Le président propose d'inscrire ce principe au point 7.2.1.
- 21 – **2.2.1** : Mme Hilafu précise qu'il ne s'agit pas de créer un nouvel organisme, mais
22 simplement un portail Internet commun. Nouvelle formulation : financement d'un por-
23 tail commun pour les services de recherche.
- 24 – **2.2.2** : on précise que les contributions aux frais évoquées, qui relèvent de l'aide aux
25 victimes, ne doivent pas être confondues avec le fonds de solidarité. La mesure pro-
26 posée doit être complétée de manière à ce qu'il soit clairement précisé que
27 l'élargissement du champ d'application de la LAVI couvre également les besoins
28 supplémentaires d'ordre personnel et financier.
- 29 – **3.1.3** : Le président préfère que la proposition Huonker concernant l'étude scientifique
30 dans les cantons et les grandes villes soit traitée au point 5.3.1. La TR discute de so-
31 lutions pour éviter les problèmes de compétences (tâches effectuées à double et
32 tâches dont personne ne se sent responsable). M. Huonker est reconnaissant pour le
33 travail accompli. La TR souligne l'importance de la coordination.
- 34 – **3.2.1** : La proposition Huonker vise à indiquer que l'Eglise catholique en particulier est
35 tenue d'ouvrir ses archives. Or, le président veut renoncer à indiquer systématiquement
36 quel organisme est concerné par chacune des mesures. Il propose de le faire
37 une fois que le rapport aura été approuvé. Ce point sera traité en même temps que
38 les autres modalités de mise en œuvre qui doivent encore être déterminées. On tient
39 à relever que le terme « sensibilisation » est trop faible et qu'il ne s'agit pas des ar-
40 chives, mais plutôt des personnes responsables des archives.
- 41 – **3.2.4** : la formulation doit être adaptée en raison de la difficulté à mettre en œuvre
42 une solution transitoire.
- 43 – **4.2.1** : préciser que l'aide immédiate n'est en principe versée qu'une fois. Adapter
44 l'ordre des éléments dans l'encadré.
- 45 – **4.2.2/4.2.3** : M. Kopp indique que l'USP trouve la proposition retenue toujours difficile
46 à appliquer du point de vue politique et préférerait un fonds de détresse. Il suggère de
47 mentionner dans le rapport que le fonds de solidarité est souhaité par la majorité des

1 participants, et non par la totalité. À ce sujet, plusieurs participants soulignent
 2 qu'aucune décision n'a encore été prise dans les organisations qu'ils représentent. La
 3 TR est simplement l'occasion d'exprimer son opinion. Le président confirme qu'il dé-
 4 fend lui aussi son point de vue, mais qu'il ne peut pas garantir que le Conseil fédéral
 5 et le Parlement se rallieront aux propositions. C'est l'une des raisons pour lesquelles
 6 les formulations choisies en matière de prestations financières doivent être aussi lar-
 7 ges que possible. Le but est de permettre au projet de continuer.

8 La TR discute de la proposition Huonker visant à indiquer dans le rapport que le mon-
 9 tant des paiements individuels uniques sera compris entre 80 000 et 120 000 francs.
 10 On s'interroge sur l'opportunité d'indiquer aujourd'hui ces valeurs dans le rapport. Le
 11 président évoque la possibilité d'une solution combinant le fonds de solidarité avec
 12 d'autres mesures, comme un rehaussement des rentes AVS. Le lien entre les points
 13 4.2.2 et 4.2.3 devrait être expliqué de manière plus claire dans le rapport. Le prési-
 14 dent propose une formulation qui fasse ressortir clairement le fait que le train de me-
 15 sures financières à mettre en place devra permettre aux victimes d'obtenir une
 16 contribution substantielle décente en comparaison internationale. Enfin, il suggère
 17 que la question de mentionner des montants dans le rapport soit reprise à la dernière
 18 séance.

19 Plusieurs membres de la Table ronde (représentants des autorités, des organisations
 20 et des victimes) acceptent personnellement le montant proposé par les représentants
 21 des victimes pour les prestations financières et observent que personne à la Table
 22 ronde ne s'est exprimé contre ce montant. Mais ils sont contre le fait de mentionner
 23 concrètement un montant individuel dans le rapport.

24 Vote : sur proposition de M. Huonker, la TR vote sur le principe d'un vote consultatif
 25 sur la mention de montants dans le rapport : 9 oui, 9 non. Le président, ayant voix
 26 prépondérante, décide que le vote n'aura pas lieu lors de la présente séance.

27 – **4.3.2 a-c** : les modifications seront faites après la discussion avec l'OFAS. Ce point
 28 est donc reporté.

29 – **4.3.2 d** : La TR discute d'une remise d'impôt. Toutefois une décision ne pourra être
 30 prise sur cette proposition que lorsque le train de mesures financières aura été dé-
 31 terminé.

32 Mme Wigger demande ce que le Conseil fédéral fera avec le rapport. Le président répond
 33 qu'il en prendra connaissance. Parallèlement, le département (s'il est d'accord) proposera au
 34 Conseil fédéral de demander qu'un projet de loi soit élaboré. Il faudra aussi adresser des
 35 propositions adéquates au Conseil fédéral pour les mesures sur lesquelles il devra se pro-
 36 noncer (par ex. mandater le Fonds national pour qu'il lance un projet).

37 **6. Echancier**

38 Remarque : le calendrier prend en compte les précisions envoyées par courriel jusqu'au 11
 39 juin 2014.

14 juin 2014	Séance de rédaction
17 juin 2014	Envoi de la version remaniée de l'avant-projet
20 juin 2014	Délai pour le dépôt d'éventuelles remarques
24 juin 2014	Réunion supplémentaire de la TR

1 ^{er} juillet 2014	Matin : TR, correction des derniers détails, approbation formelle. Après-midi : conférence de presse
------------------------------	---

1 **7. Communiqué**

2 Le président indique les points à évoquer dans le communiqué.

3 **8. Divers**

4 Le président remercie les Archives du canton de Zurich pour leur accueil, de même que les
5 traducteurs pour leur travail remarquable.

6 Fin de la séance : 17 h 10